



SOCAN

Société canadienne des auteurs,  
compositeurs et éditeurs de musique

Society of Composers, Authors and  
Music Publishers of Canada

# LES REDEVANCES – LE GAGNE-PAIN DES CRÉATEURS DE MUSIQUE

## « Tout travail mérite salaire. »

Cette idée toute simple, quoique tout à fait juste, n'est pas aussi simple à mettre en pratique quand il s'agit d'être rémunéré comme compositeur, parolier, auteur-compositeur ou éditeur de musique.

En dépit de l'opinion d'une grande partie de la population, la grande majorité des créateurs de musique du Canada travaillent indépendamment des compagnies de disque, et sont également rémunérés autrement.

## Mais comment les créateurs sont-ils payés alors ? — Un sou à la fois.

Lorsque l'on fait jouer une chanson en public, ses auteurs-compositeurs (et non seulement ses interprètes) ont le droit d'être rémunérés pour cette prestation. Les droits à percevoir sont fixés par la Commission du droit d'auteur du Canada et correspondent habituellement à quelques fractions de cent par chanson.

C'est pourquoi lorsqu'une chanson est exécutée en public, ceux qui l'ont composée doivent absolument percevoir leurs droits de licence, car leur survie dépend de l'accumulation de tout petits montants d'argent à collecter dans une foule d'endroits différents.

## Et la SOCAN, qu'a-t-elle à voir dans tout ça ?

La SOCAN est une société de gestion collective appartenant à ses membres – soit plus de 100 000 auteurs, compositeurs, paroliers et éditeurs de musique canadiens qui créent la musique qui égaye nos vies.

Au nom de ses membres et en celui des centaines de milliers de créateurs de musique du monde entier, la SOCAN émet des licences aux personnes et aux entreprises qui utilisent de la musique dans leurs activités commerciales, conformément aux tarifs établis par la Commission du droit d'auteur. La SOCAN offre aussi une infrastructure pour percevoir les droits de licence auprès de ses licenciés et pour répartir cet argent sous forme de redevances aux créateurs de musique.

Sans les services offerts par la SOCAN, le Canada serait un pays bien silencieux. Mais sans musique, serait-il aussi bon d'y vivre ?

## Où puis-je obtenir des informations ?

Visitez le site Web de la SOCAN au [www.socan.ca](http://www.socan.ca) ou appelez Marie-Josée Dupré au (514) 844-8377 si vous avez d'autres questions.